



**COMMUNE**

**DE**

**COURVILLE-SUR-EURE**

**28190**

**PROCES-VERBAL**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 18 Juillet 2023**

## **Courville-sur-Eure**

↳ Adoption du procès-verbal du 27 Juin 2023.

### **Sommaire de l'ordre du jour :**

- 1 – Attribution du marché pour les travaux de requalification de la rue Pannard,
- 2 – Convention particulière de maîtrise d'ouvrage et d'entretien sur les routes départementales de catégorie C4
- 3 – Convention territoriale « Action Bourgs-Centres en Eure-et-Loir »
- 4 – Tarification des spectacles de Courville en Scène.

Questions diverses

## **Courville-sur-Eure**

### **Procès-verbal du 18 Juillet 2023**

Sur convocation du 12 Juillet 2023, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **mardi 18 Juillet 2023 à 18h30**, salle de la Madeleine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé BUISSON, Maire, assisté de Monsieur Richard PEPIN, Madame Sylvie GAREL, Monsieur Jean-Claude HAY, Monsieur Frédéric HALLOUIN, Adjoints.

**Étaient également présents** : Monsieur Christian VASSEUR, Monsieur Patrick DOLLEANS, Madame Christine DAMAS, Madame Nathalie CORDERY, Monsieur Karl JOUBERT , Madame Marilyne BELLAMY, Monsieur Laurent LE VANNAIS, Madame Christine POUPINEAU, Madame Carine BIAT, Madame Ludivine LUCAS, Madame Claire-Marie OLLIVIER.

**Étaient absents excusés** : Madame Laurence HUARD (pouvoir à Hervé BUISSON), Monsieur Jean-Paul CHARRIER, Monsieur Jean-Philippe RECAMENTO (pouvoir à Karl JOUBERT), Madame Sandra DESAEVER (pouvoir à Christian VASSEUR), Madame Céline SURIN (pouvoir à Nathalie CORDERY)

**Étaient absents** : Monsieur Ludovic PROVOST (arrivé au tour de table), Monsieur Patrice CARCEL,

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour tenir le poste de secrétaire de séance.  
Monsieur Frédéric HALLOUIN se porte candidat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés désigne, Monsieur Frédéric HALLOUIN Secrétaire de séance.

Monsieur Hervé BUISSON soumet le procès-verbal du 27 Juin 2023 à l'approbation du Conseil Municipal.

Celui-ci n'appelle pas d'observation, il est approuvé à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

## **1 – Attribution du pour les travaux de requalification de la rue Pannard :**

La Commune a lancé le 5 juin dernier une consultation pour les travaux de requalification de la rue Pannard.

2 entreprises ont remis une offre qui ont été analysées par le Maître d'œuvre de cette opération.

EUROVIA pour un montant total HT de : 288 036.11 €

PIGEON pour un montant total HT de : 340 816.81 €

Après analyse, il apparaît que l'entreprise PIGEON n'a pas renseigné les bons DQE et le BPU. En conséquence, l'offre de l'entreprise PIGEON n'est pas recevable. Il est donc proposé de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 288036.11 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés APPROUVE le rapport d'analyse des offres rendu par la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Maire à signer le marché à intervenir et tous documents afférents avec l'entreprise EUROVIA.

## **2 – Convention particulière de maîtrise d'ouvrage et d'entretien sur les routes départementales de catégorie C4 :**

La Commune a revu le stationnement rue du Maréchal Juin et à ce titre, a dû entreprendre la réfection de la voirie qui appartient au réseau routier départemental.

Ces travaux seront subventionnés par le département à hauteur de 7€ du m<sup>2</sup> soit 3 671.78 € et doivent être encadrés par une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés APPROUVE la convention particulière de maîtrise d'ouvrage et d'entretien sur les routes départementales de catégorie C4 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

## **3 – Convention territoriale « Action Bourgs-Centres en Eure-et-Loir » :**

La Commune s'est inscrite dans le dispositif Bourg Centres lancé conjointement par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Banque des Territoires.

Après études et diagnostic menés par un cabinet missionné par la Commune, des actions qui seront subventionnées par ces 3 collectivités ou partenaires ont été proposées et retenues.

Il convient donc maintenant de contractualiser les modalités d'intervention de chacun au travers d'une convention, dont la maquette vous est jointe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés APPROUVE la convention territoriale « Action Bourgs-Centres en Eure et Loir » et AUTORISE le Maire à signer la convention.

#### **4 – Tarification des spectacles de Courville en Scène :**

La Commune va proposer dans le cadre de Courville en scène des spectacles les 27 et 28 juillet prochain.

Il est donc nécessaire de fixer les tarifs des différents spectacles :

- Jeudi 27 juillet 2023 à 15h30 – Sable et Lumières  
152 tickets enfants à 2.50 €/place – 32 tickets adultes à 10 €.
- Vendredi 28 juillet 2023 à 20h30 – Le crime de Lorient Express  
112 tickets à 10 €/place. La gratuité est accordée aux enfants de moins de 12 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés FIXE les tarifs des spectacles comme ci-dessus.

La séance est levée à 20h30.

Le secrétaire  
Frédéric HALLOUIN